

Prangins, le 10 décembre 2015

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du Jeudi 10 décembre 2015

Sous la présidence de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis No 83/15**
Budget communal 2016
- 7) Annonce des préavis à venir
- 8) Propositions individuelles et divers
- 9) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, le public, la journaliste de "La Côte", le journaliste de « 24H » et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 44 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 43 voix, le Président ne participant pas au vote.

M. Christophe Widmer arrive en cours de séance. Le nombre de conseillers présents passe à 45.

Membres excusés : Mmes Giovanna Bachmann, Yildiz Dubosson et MM. Michel Augsburger, Christian Baumgartner, Georges Bochud, Peter Dorenbos, Vincent Lapaire, Gilles Mauroux et Claude Perret.

Absent : M. Daniel Corod

2/ Adoption de l'ordre du jour

Sans aucune remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015

- M. Pascal SANDOZ demande la correction de la date au chapitre 2, page 309 de l'organisation du Téléthon qui sera le 5 décembre et non le 5 novembre.

- M. Yvan BUCCIOL demande la suppression du « au » dans son intervention page 311. Il faut donc lire « les suivants feront mieux » et non au mieux.

- M. Jacques AUBERSON demande la correction du prénom de M. Gilles MAUROUX baptisé Michel en page 316.

Sans autre remarque, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé, tel que modifié par 40 oui et 3 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

Le PRESIDENT précise que chaque Conseiller reçoit ce soir les documents suivants :

- les amendements municipaux pour deux comptes du budget 2016.
- 4 préavis pour la séance du 3 mars 2016, dont les Commissions sont déjà nommées.

Le PRESIDENT remercie les personnes qui ont œuvré au bon déroulement du dépouillement des votations fédérales du dimanche 8 novembre 2015. La participation à ces élections pour la Commune de Prangins s'est élevée à 38,6 %, soit un peu en retrait par rapport au 1^{er} tour.

Le PRESIDENT informe les Conseillers de la tenue des élections du 28 février 2016 pour le Conseil communal. Ce même jour 4 sujets fédéraux seront également votés. Il sera donc nécessaire qu'un maximum de personnes participe à ces dépouillements. Un e-mail sera envoyé à chaque Conseiller, mais les personnes peuvent d'ores et déjà s'inscrire après la séance.

Le PRESIDENT a participé le 3 décembre dernier, à midi au Noël des aînés aux Morettes et le soir à l'accueil des jeunes de 18 ans ainsi qu'aux nouveaux naturalisés.

5/ Communications de la Municipalité

Le SYNDIC donne tout d'abord la parole à Mme D.-Ella Christin. Mme V. Seematter aura également quelques communications ainsi que M. le Syndic.

1. Bâtiments

Démolition Pavillon scolaire des Fossés :

Les travaux faisant suite au préavis 53/14, soit une demande de crédit de CHF 165'000.-- en vue de la démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés, se sont bien déroulés en respectant les délais. La création d'une zone de verdure en lieu et place du pavillon aura lieu au printemps prochain.

Secteur scolaire de la Combe :

Les travaux faisant suite au préavis 29/13 intitulé « Demande d'un crédit de réalisation de 2'965 mio en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du Collège de La Combe-Les Places » sont terminés. Pour rappel, vu que les bâtiments sont à usage scolaire, les travaux se sont déroulés sur deux années, en respectant le planning. Ils consistaient en :

- **un assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment** afin de réduire la consommation d'énergie utilisée pour le chauffage, d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs et de diminuer les émissions de CO2 nuisibles au climat.

- **des travaux d'entretien et de rafraîchissement intérieurs** dont le renouvellement du revêtement des sols et de la peinture de toutes les salles de classe ont été effectués, la pose de casiers, le renouvellement de l'éclairage ou encore la transformation d'espaces accueillant les salles de sciences ou les travaux manuels.

- **la façade extérieure de la partie** la plus récente du Collège de la Combe a bénéficié d'une nouvelle peinture lui donnant une belle allure en harmonie avec le reste du bâtiment.

Les 2 préavis de demandes de crédit pour la construction d'un bâtiment abritant notamment une cantine scolaire et un espace dédié à l'accueil parascolaire ainsi que la rénovation de l'ancienne administration afin d'y loger une bibliothèque et des locaux PPLS, ont été déposés en octobre au bureau du Conseil et sont analysés par une commission. La réalisation de ces espaces à proximité immédiate de l'école, facilitera énormément la mise en œuvre d'une journée continue de l'écolier et améliorera la qualité de vie des élèves pranginois, tout en permettant à la population de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Temple : L'ancienne chaudière ayant rendu l'âme, elle a dû être remplacée. La nouvelle chaudière à condensation, branchée sur une régulation, est plus économe car elle module la consommation de gaz en fonction de la température extérieure.

Entretien des bâtiments : Afin de réduire le processus de nettoyage, optimiser la logistique et le stockage et surtout diminuer la pollution des eaux, ainsi que l'utilisation des ressources naturelles, le Centre des Morettes va être équipé prochainement d'une machine de l'entreprise Aquama qui procurera des solutions de nettoyages biodégradables et ne comportant aucun danger pour la santé. Celles-ci permettront de nettoyer et

désinfecter les surfaces grâce à de l'eau, du sel et l'électricité et ne comportent pas de micro-polluants que l'on trouve dans d'autres détergents et cela contribue à améliorer la qualité de l'eau. Etant au bord du lac Léman, nous sommes attachés à cet argument.

Et pour terminer, il est important de souligner qu'Aquama est une entreprise pranginoise dont les solutions sont validées par l'Office Fédéral de la Santé Publique.

2. Environnement

Eaux : Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE), les communes doivent adapter les concessions aux nouvelles dispositions de la loi. Le règlement communal sur la distribution de l'eau devra être adapté selon la nouvelle loi. Un préavis sera présenté prochainement à cet effet.

Bruit : L'étude d'assainissement du bruit routier pour la Commune de Prangins comprenant notamment le descriptif des mesures à prendre pour lutter contre les nuisances sonores est à présent terminée. Elle doit encore obtenir l'aval du Canton.

Energie : L'étude pour la planification énergétique territoriale qui dresse notamment un bilan quantifié des besoins énergétiques des bâtiments du territoire, ainsi qu'un inventaire des filières énergétiques renouvelables disponibles localement est également terminée.

Cité de l'énergie : Comme déjà évoqué, grâce à sa démarche globale en faveur du climat et de l'environnement, notre commune vient d'obtenir le label *Cité de l'énergie*. Cette reconnaissance atteste ainsi de son engagement à diminuer sur le long terme son impact environnemental et les émissions de CO2 de son territoire. Dans le cadre de l'obtention du label *Cité de l'énergie*, le programme de politique énergétique et climatique de la commune a été actualisé pour la période 2015-2019. Ce document officiel constitue le deuxième document cadre fixant les objectifs et outils de mise en œuvre de cette politique. Par ailleurs, j'ai eu le plaisir de représenter la Municipalité dernièrement lors de la cérémonie de remise des diplômes organisée par l'Office fédéral de l'énergie à Berne (l'OFEN) et l'association Cité de l'énergie, cérémonie durant laquelle nous avons reçu un beau diplôme accompagné d'un chèque de CHF 5'000.-

3. **Conseil régional**

Délégué du législatif : Selon les statuts actuels du Conseil régional du District de Nyon, le Conseil intercommunal est composé de délégués qui peuvent être issus soit uniquement de l'exécutif, soit également du législatif, si la Municipalité le souhaite. La délégation de l'exécutif communal doit toutefois garder au minimum 50 % des voix.

Afin d'améliorer la représentativité de ses organes au sein du Conseil intercommunal du Conseil régional, la Municipalité a

décidé de céder une voix afin qu'un délégué du législatif puisse siéger dès le début 2016 au Conseil intercommunal.

Dépôt d'un postulat au Conseil intercommunal du Conseil

régional : La Commune a déposé hier soir avec succès un postulat au Conseil intercommunal. Celui-ci invite le CoDir du Conseil régional à établir un rapport sur la représentativité et la pertinence des 4 sous-régions géographiques utilisées comme subdivisions électorales lors de l'attribution des sièges au CoDir. Le postulat demande également au CoDir de proposer une nouvelle manière de s'assurer de remplir les critères de représentativité géographique au sein des organes du Conseil régional.

Au vu de la nouvelle implication du Conseil communal dans cet organe régional, le texte de ce postulat est à la disposition des Conseillers.

Mme Violeta SEEMATTER

1. Noël des aînés

Le 3 décembre a eu lieu le Noël des aînés. 439 invitations ont été envoyées et 136 personnes étaient présentes.

Réception des nouveaux citoyens, naturalisés ou nouvellement majeurs

Ce même 3 décembre le soir, la Municipalité, accompagnée de M. le Président du Conseil a reçu les nouveaux citoyens. 41 jeunes nouvellement majeurs ont été invités, 1 seul a répondu présent. 25 invitations ont été envoyées aux naturalisés et 11 personnes étaient présentes.

2. Transports

Un nouvel abonnement modulable CFF, plus avantageux, est maintenant disponible avec Mobilis inclus.

Autre nouveauté des CFF : un carnet de 10 billets plus avantageux, pour la zone 20 à Fr. 20.- au lieu de Fr. 30.-. Ce carnet peut être obtenu auprès de la Ville de Nyon ou auprès de la gare CFF. Ce carnet est également valable pour la ligne 805. Le NSCM aura dès le 13 décembre une cadence au quart d'heure et à la demi-heure entre Genolier et St-Cergue et de Nyon à Genolier, ainsi que des courses supplémentaires le soir.

Le SYNDIC

Le SYNDIC excuse l'absence de Mme Martine BAUD et souhaite la bienvenue à Mme Brigitte GOETSCHMANN, boursière communale, ainsi qu'au consultant financier, M. Pierre BUSSET et donne les communications suivantes.

1. Le nouveau règlement approuvé du Conseil communal est en vigueur dès le 6 décembre 2015. Un exemplaire est distribué séance tenante à tous les Conseillers.
2. Un autre document concernant les finances est distribué. Le budget (page 73) a dû être corrigé. L'emprunt de 3 mio a été scindé en deux. Une échéance au 30 septembre 2016 a été reconduite à fin décembre 2016. Le calcul des intérêts passifs est juste. Aucune influence sur le budget, mais uniquement sur le montant qui apparaît une seule fois et non 2 comme indiqué. La dette passe donc de 25'520 mio à 22'520 mio.
3. Trésorerie : un emprunt de 1 mio, à échéance, a été remboursé début décembre, la trésorerie le permettant. La dette se situe à ce jour à 21'520 mio. Un autre emprunt de 1 mio arrive à échéance le 31 décembre 2015 et sera remboursé si la trésorerie le permet.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Préavis no 83/15 Budget communal 2016

Le PRESIDENT appelle M. Daniel FRIEDLI, président de la COFIN, pour la lecture des conclusions de la commission.

Il apporte les commentaires suivants : la COFIN propose 7 amendements et annonce la venue d'un 8^{ème} amendement déposé par M. J. Auberson. Pourquoi ces amendements : d'une part pour corriger certaines erreurs dans ce budget et d'autre part pour améliorer le résultat, car la COFIN est relativement inquiète par rapport à l'évolution des finances. En page 6 de son rapport, elle constate que :

- les réserves de la commune s'épuisent
- les revenus changent d'orientation et entament depuis 2014 une tendance à la baisse
- les charges maîtrisées par la Municipalité sont relativement stables, mais ne concernent qu'un tiers du budget
- les investissements progressent fortement
- l'endettement recommence à augmenter
- la tendance de la marge d'autofinancement est fortement à la baisse
- les budgets présentent plus fréquemment des déficits qui sont de plus en plus importants.

Il semble donc indispensable à la COFIN de corriger au maximum ces tendances, en particulier en améliorant les résultats.

Avant de passer à la lecture, chapitre après chapitre de ce budget, M. le SYNDIC demande la parole pour faire quelques commentaires généraux

relatifs à la présentation de ce budget. Cinq points vont être évoqués pour relativiser les chiffres et en réaction aux conclusions de la COFIN :

- La COFIN parle de l'équilibre des comptes. Pour cette législature c'était également l'objectif de la Municipalité, qui a toujours essayé et réussi à les équilibrer. Depuis 2011, aucun exercice ne s'est bouclé avec un déficit. Comme pour 2016, certains budgets étaient déficitaires, dont celui de 2011 qui présentait un déficit de Fr. 600'000 et celui de 2012, un déficit de Fr. 200'000. Ces deux exercices se sont tous deux bouclés avec un résultat équilibré ou bénéficiaire.

- Concernant la maîtrise des charges, comme relevé par la COFIN, elles ont été relativement bien maîtrisées, notamment celles sur lesquelles la Municipalité a le pouvoir, et non celles imposées par le Canton ou les instances interrégionales.

- Les réserves ont été largement utilisées, en effectuant au cours des derniers exercices et notamment pour le budget 2016, des prélèvements pour améliorer les résultats sur les réserves relativement importantes de notre commune.

- Autre élément important, depuis 2011 le capital de la Commune qui était de Fr. 600'000 est passé à Fr. 1.5 mio fin 2014.

- Autre élément, moins évoqué, le taux d'impôt attractif que la Commune propose et essaye de maintenir. Pour rappel en 2011, il était de Fr. 0,65, puis avec la bascule, il est descendu à Fr. 0,59, puis à Fr. 0,54 avant d'être remonté (bascule de la police) à Fr. 0,56. Avec ce taux, la Commune de Prangins est dans la bonne moyenne des communes du District et seules 9 Communes du District ont une fiscalité plus avantageuse.

- Investissements en cours de législature : Ils sont plus importants en fin de législature, avec l'aboutissement de projets. Plus de 18 mio ont été investis entre 2011 et 2015, soit une moyenne de 3,5 mio par année avec des montants plus importants en 2013, 2014 et 2015. Pour rappel, les grands projets de cette législature ont été : la rénovation de l'auberge, la construction de la nouvelle école enfantine et de la structure d'accueil pour la petite enfance, la rénovation de l'école de la Combe, la déchetterie intercommunale, le skate-parc, l'assainissement du réseau d'eau, l'aménagement de la plage, le giratoire des Murettes. L'ensemble de ces investissements de 18 mio, au cours de ces 5 ans, a été entièrement autofinancé. Ce n'est qu'en 2015 qu'il a fallu recourir à l'emprunt.

- Dette : en début de législature, une importante partie de la dette a été remboursée, mais avec l'importance des investissements à faire en fin de législature, il a fallu emprunter en 2015. La dette en 2011 était de plus de 23 mio et elle se monte aujourd'hui, après le remboursement de décembre 2015, à 21'520 mio.

- En résumé : 18 mio entièrement autofinancés, un taux d'imposition resté stable sur 5 ans et une dette qui a diminué de 1,5 mio. De plus, la renégociation des différents emprunts effectuée et le coût de l'argent meilleur marché ont fait diminuer le montant de nos intérêts passifs de plus de Fr. 650'000 à Fr. 350'000 au budget 2016.

- Dernier point : 7 amendements sont proposés par la COFIN avec un huitième à venir, la Municipalité a pour sa part 2 amendements à présenter. Dans le but de tout faire afin d'améliorer les résultats du budget, la Municipalité accepte d'entrer en matière pour 6 amendements proposés par la COFIN s'agissant d'erreurs comptables ou de mauvaise interprétation des renseignements. Le 7^{ème} amendement de type politique (relatif à la masse salariale) devra être légèrement modifié.

Les trois amendements relatifs aux honoraires et frais d'expertise sont des frais aléatoires pour des études en cours ou à venir. La Municipalité désirait garder une certaine marge pour des études devant se faire ou pouvant intervenir d'ici la fin de l'exercice. Les études, pour mener à bien des projets et permettre le développement de la Commune sont de plus en plus complexes et doivent passer par des bureaux d'études. Ces trois montants sont relativement faibles et représentent sur le poste total des honoraires du budget 0,1 %. La Municipalité accepte donc les trois diminutions demandées par la COFIN.

La discussion est ouverte.

M. Blaise CARTIER félicite la COFIN pour son excellent travail et son rapport très complet.

Le PRESIDENT informe l'assemblée que le budget va être examiné chapitre par chapitre, ainsi que les sous-chapitres avec les amendements :

- Chapitre 1 Administration générale

10 Autorités

- Intervention de M. Denys Chevalier pour déposer un amendement sur le poste 100.3001 rétribution des autorités pour augmenter le compte de charges de Fr. 11'000.-, soit le porter à Fr. 31'200.-. Explications : un montant de Fr. 200.- par conseiller x 55 conseillers, soit Fr. 11'000.-. La somme globale serait répartie entre les groupes politiques, en fonction du nombre d'élus et servira à ces groupes pour leur pré-campagne et leur fonctionnement ultérieur.

- Réponse de M. le SYNDIC qui estime que la Municipalité est mal placée pour se déterminer sur les rémunérations des membres du conseil communal et nous informe qu'elle ne mettra pas de veto et n'a pas vraiment d'objection. Il poursuit en signalant que les rémunérations et les vacations, avec un tarif horaire, sont fixées en début de législature à travers un préavis pour toute sa durée, soit jusqu'au 30 juin 2016 alors que l'amendement parle d'un montant forfaitaire. Augmenter le budget et introduire la notion d'un montant forfaitaire le laisse perplexe. Il se tourne vers le PRESIDENT pour avoir son avis et celui-ci ne peut lui répondre.

- Intervention de M. Daniel FRIEDLI pour informer que cet amendement a été transmis ce soir seulement à la COFIN. Il avait été évoqué vaguement lors d'une séance et la COFIN ne se positionne pas à ce sujet. M. Daniel FRIEDLI propose de revoir la chose, en début de législature, en même temps que les vacations, par le biais d'un préavis.

- M. Denys CHEVALIER précise que les groupes auront besoin de fonds, au moment des élections et que c'est la raison de cet amendement.

- M. le SYNDIC précise que le financement de groupes politiques n'a rien à faire dans un budget communal.

- M. Denys CHEVALIER : la situation actuelle avec des personnes élues va changer, en raison de la votation, et nous met dans l'obligation de créer des groupes politiques qui auront besoin de fonds pour leur fonctionnement.

- Mme D.-Ella CHRISTIN appuie les paroles de M. le SYNDIC et estime que l'on devrait réfléchir à la chose, au moment où les groupes auront des élus à présenter. Par analogie, au Grand Conseil avec les membres

élus à la proportionnelle, les groupes politiques une fois élus ont droit à un certain montant, en fonction du nombre de personnes élues au sein du groupe, mais pas au moment de la campagne.

- M. Yvan BUCCIOL est offusqué par cette demande qui n'a rien à faire, à son avis, dans cette séance et demande au conseil de la rejeter.

- M. Daniel BUJARD intervient pour appuyer la démarche de M. Yvan BUCCIOL et demande également au conseil de rejeter cet amendement.

- M. Denys CHEVALIER retire son amendement.

- M. Roland HAAS propose, afin de réduire les pertes du budget, de prélever dans le fonds de réserve pour le personnel, les suppléments pour la sortie du personnel, compte 101.3170.

- M. le SYNDIC : il existe en effet un fonds de réserve pour les charges du personnel, mais il devait servir à amoindrir le coût de l'augmentation de la part patronale du 2^{ème} pilier. Cette réserve a été créée avant le début de la législature et devait être utilisée pour venir en aide au personnel ayant des difficultés sociales, privées ou autres (maladie, accidents ou mise en retraite anticipée).

L'utilisation de cette réserve paraît difficile pour cette sortie du personnel de fin de législature.

11 Administration

13 Service du personnel et des assurances

Amendement N° 1 : diminution des charges de Fr. 41'000.-, soit de porter le compte 130.3011 à 1'835'000.- (au lieu de 1'876'000.-).

- M. le Syndic nous informe que la Municipalité n'entre pas directement en matière avec cet amendement et aimerait le modifier. Concernant l'augmentation de 2 %, et après explications à la COFIN, il ne s'agissait pas d'une augmentation linéaire pour l'ensemble du personnel (économie et indexation du coût de vie négatif) mais du rétablissement de l'inégalité de traitement entre des personnes ayant les mêmes responsabilités, car à ce niveau, il y a des disparités. Egalement, il s'agissait de récompenser le personnel méritant. M. le SYNDIC pense aussi qu'il y a une petite confusion de la COFIN avec son amendement ramenant la masse salariale à 1'835'000.- car la COFIN a calculé une augmentation de 0,5 % par rapport au budget 2015, soit 2 % de plus que 1'825'000.-, soit 10'000.-, ce qui fait 1'835'000.-. Les salaires effectifs à ce jour et qui seront les mêmes en 2016 (pas de modification d'effectif du personnel) représentent un montant brut de salaires AVS de 15'000.- supérieur à 1'825'000.-, soit un montant total de 1'840'000.-. Le budget 2015 est resté le même, mais par le jeu des départs de certains employés, l'engagement du nouveau responsable de la déchetterie intercommunale et le transfert d'un employé auxiliaire au port, comme garde-port à 60 % fait qu'il y a ce différentiel de 15'000.- par rapport à 1'825'000.- du budget 2015. Le montant de 1'876'000.- du budget 2016 est le calcul de 1'840'000.- plus 2 %. Si la COFIN ne désire pas entrer en matière sur les 2 % mais octroyer uniquement 0,5 %, il faudrait le calculer pour le moins sur les salaires effectifs pour éviter de diminuer les salaires et de licencier. M. le SYNDIC propose de réduire ce compte à 1'850'000.-.

- M. Daniel FRIEDLI précise que la COFIN a bien posé la question d'un dépassement du budget, lors d'une séance mais la réponse fut négative. Il se montre donc un peu surpris quand il lui est dit qu'il y a 15'000.- de plus.

- M. le SYNDIC réitère son propos de non dépassement du budget 2015. Il y a eu des périodes de vacances en raison du départ d'un employé du greffe en juillet, de l'engagement de l'employé de la déchetterie en

septembre et du garde-port en novembre. Le montant des salaires a ainsi été compensé entre le départ et les arrivées et à même permis un petit bénéfice. Le budget 2015 sera donc respecté, mais avec les engagements faits, il y aura un dépassement de 15'000.- pour 2016.

- M. Daniel FRIEDLI se tourne vers ses 2 collègues présents de la COFIN pour voir s'il est possible d'accéder à la demande de la Municipalité. Il pense qu'il faudrait en délibérer et demande une suspension de la séance.

- M. le PRESIDENT ordonne une suspension de la séance.

Reprise de la séance :

- M. Jacques AUBERSON indique que la COFIN réduite serait disposée à revenir sur son amendement mais regrette que la Municipalité ne l'ait pas avisée au moins ce matin, afin de pouvoir en délibérer avant et aurait apprécié de pouvoir en informer les 2 membres manquants.

- M. Daniel FRIEDLI : la COFIN est d'accord d'amender son amendement et de vous proposer une diminution de charges de 26'000.- au lieu de 41'000.- et de porter le compte 130.3011 à 1'850'000.- au lieu de 1'876'000.-.

- Mme Alice DURGNAT demande si elle a bien compris cette correction qui ne supprime plus les disparités entre les employés.

- M. le SYNDIC précise que cette augmentation de 0,5 % sera utilisée pour les mêmes raisons, soit correction de certaines disparités et récompense du personnel méritant, avec simplement moins d'argent.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 1.

**Amendement N° 1 de la COFIN, tel que corrigé, est accepté
par 36 oui, 7 non et 1 abstention.**

- M. Jacques AUBERSON précise, pour la clarté du débat qu'il faudra tenir compte de cette diminution de 26'000.- au moment du vote final du budget.

14 Service des intérêts généraux

Amendement N° 2 (diminution des charges de 10'000.-, soit de porter le compte 140.3185 à 20'000.- (au lieu de 30'000.-).

- M. Daniel FRIEDLI précise que la COFIN a souhaité diminuer globalement ces honoraires et frais d'expertises de 30'000.- répartis sur 3 comptes. Il s'agit des amendements 2 (en discussion), du 3 et du 6. La COFIN estime qu'une certaine marge de manœuvre a été prise dans ces comptes, en particulier lors d'une année électorale. Un temps d'adaptation avec le changement des Autorités, à partir de juillet 2016, la définition d'un nouveau programme de législature pour la Municipalité et il pense qu'aucun grand projet ne devrait être lancé, avant 2017.

- M. le SYNDIC, comme évoqué en préambule, répète que la Municipalité ne s'oppose pas à ces 3 amendements de Fr. 10'000.- sur un budget de 30 mio, ces montants étant très aléatoires. Pour Mme Martine BAUD, ces montants représentent une diminution de 20 % sur le budget 2015. M. le SYNDIC nous rappelle également, qu'en cas d'urgence ou d'étude exceptionnelle, la Municipalité a une marge autorisée de dépassement du budget de Fr. 35'000.-, par objet.

- M. Jacques AUBERSON précise que la Municipalité n'a d'influence que sur le 25 % du budget et que ces montants « insignifiants » de Fr.

30'000.- sont à mettre en comparaison avec le budget sur lequel la Municipalité a une réelle influence.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 2.

**Amendement N° 2 de la COFIN est accepté
par 40 oui, 2 non et 1 abstention.**

15 Affaires culturelles et loisirs

16 Tourisme

18 Transports publics

Compte 180.3185

Amendement N° 3 : diminution des charges de 10'000.-, soit de porter le compte 180.3185 à 20'000.- (au lieu de 30'000.-).

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 3.

**Amendement N° 3 de la COFIN est accepté
par 40 oui et 3 non**

Compte 180.3188 - ligne 805

- M. Jacques AUBERSON : Au moment de l'établissement de son rapport, la COFIN était dans l'attente d'une réponse sur le coût de cette ligne 805. La réponse a été donnée ce soir et le nombre de courses est effectivement de 65 et non 66. La COFIN propose pour le compte 180.3188 une diminution des charges de Fr. 24'000.- et de porter ce compte à Fr. 1'006'750.-, montant donné ce soir par Mme Violeta SEEMATTER.

- M. le SYNDIC, en accord avec Mme Violeta SEEMATTER et les TPN, accepte cet amendement.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 3 bis.

**Amendement N° 3 bis de la COFIN est accepté
à l'unanimité**

Compte 180.3529 - Participation système détection prioritaire bus

Amendement N° 4 : diminution des charges de 15'000.-, soit de porter le compte 180.3529 à 0.- (au lieu de 15'000.-).

- M. Daniel FRIEDLI rappelle à l'assemblée le dépôt d'un préavis, puis son retrait par la Municipalité et aussi que les montants en jeu ne sont pas encore clairs. Ce montant de Fr. 15'000.- ne concerne pas la réalisation mais des frais d'exploitation. Ces montants devraient être facturés directement par les TPN et imputés sur le compte 180.3188. La COFIN suggère de ne rien imputer sur ce compte et si des montants doivent être imputés à Prangins, il y aura lieu de faire un éventuel préavis de détection de système.

- M. le SYNDIC : La Municipalité accepte cet amendement.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 4.

**Amendement N° 4 de la COFIN est accepté
à l'unanimité**

19 Service informatique

- Chapitre 2 Finances

20 Comptabilité générale

21 Impôts

Compte 210.4412

Amendement N° 5 : augmentation des recettes de 100'000.-, soit de porter le compte 210.4412 à 700'000.- (au lieu de 600'000.-).

- M. Daniel FRIEDLI : Impôts sur les frontaliers. Au vu de l'augmentation de 2015 des impôts sur les frontaliers, la COFIN propose cette augmentation à Fr. 700'000.-.

- M. le SYNDIC : cet automne, des montants largement supérieurs aux prévisions ont été encaissés. La masse salariale des frontaliers a beaucoup augmenté cette dernière année. Il est toujours difficile d'estimer les recettes en matière d'impôts, mais cette augmentation semble réaliste.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 5.

**Amendement N° 5 de la COFIN est accepté
par 42 oui et 2 abstentions.**

22 Service financier

23 Amortissements et réserves non ventilés

- Chapitre 3 Domaines et bâtiments

31 Terrains

Compte 310.3311 Amortissement obligatoire

Amendement N° 2 de la Municipalité - Amortissement buttes de Tir 19/12

- M. le SYNDIC : l'amortissement de 1/10^{ème} de l'investissement doit être rectifié. L'investissement initial était de Fr. 184'895.- et non de Fr. 150'000.-, donc un montant supplémentaire de Fr. 3'500.-.

L'amortissement annuel sera de Fr. 18'500.-.

- M. Roland HAAS : La Commission de gestion avait signalé dans son rapport de 2014 cette insuffisance d'amortissement. Il lui avait été répondu que lors de la demande de crédits complémentaires, il est d'usage de cumuler les montants liés à ces préavis dans une seule ligne au bilan. Il se trouve que le montant final à amortir, déduction faite d'une subvention est inférieur au crédit demandé, le crédit complémentaire n'ayant pas été nécessaire. Il y a donc eu un changement d'avis. Il faut juste se demander s'il n'est pas nécessaire de rattraper le montant de Fr. 3'500.- non comptabilisé en 2014.

- M. le SYNDIC : début de l'amortissement en 2014. Le calcul avait été fait sur Fr. 180'000.- avec la déduction de la subvention de Fr. 30'000.-. M. le SYNDIC, propose un rattrapage de Fr. 3'500.- pour 2014, au moment du bouclage des comptes 2015.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 2 de la Municipalité.

**Amendement N° 2 de la Municipalité est accepté
à l'unanimité**

32 Forêts

35 Bâtiments

Compte 353.4809 Amendement N° 1 de la Municipalité - Prélèvement à réserve bâtiments communaux

- M. le SYNDIC : En accord avec la COFIN, un montant de Fr. 46'000.-, destiné à financer la rénovation de l'orgue du temple a été prélevé sur la réserve pour les bâtiments communaux, compte 353.4809. Dans un premier temps, il n'avait pas été prévu de prélever ce montant sur le fonds de réserve bâtiments communaux, mais la Municipalité a estimé que l'orgue faisait partie du temple et la décision a été prise de financer cette rénovation par ce fonds de réserve, qui s'élève à environ 1 mio. Un nouveau compte de revenus de Fr. 46'000.- (353.4809) sera créé, ce qui améliorera d'autant les résultats.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 1 de la Municipalité.

**Amendement N° 1 de la Municipalité est accepté
à l'unanimité**

- Chapitre 4 Travaux

41 Service technique

42 Service de l'urbanisme

Amendement N° 6 (diminution des charges de 10'000.-, soit de porter le compte 420.3185 à 90'000.- (au lieu de 100'000.-).

- M. Daniel FRIEDLI : Troisième amendement pour la diminution des postes honoraires et frais d'expertise.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 6.

**Amendement N° 6 de la COFIN est accepté
par 42 oui et 2 non.**

43 Routes

Amendement N° 7 (diminution des charges de 30'000.-, soit de porter le compte 430.3142 à 150'000.- (au lieu de 180'000.-).

- M. Daniel FRIEDLI : Compte 430.3142 entretien du réseau routier. Dans un premier temps, la Municipalité avait souhaité augmenter de Fr. 30'000.- le budget 2015. La COFIN a estimé que le montant de Fr. 150'000.- suffisait pour les entretiens courants. En cas de travaux plus conséquents, tel celui du chemin des Murettes, la Municipalité devra présenter un préavis ou un préavis-cadre, plusieurs gros travaux étant à faire prochainement.

- M. le SYNDIC : La Municipalité accepte cet amendement.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote de l'amendement N° 7.

**Amendement N° 7 de la COFIN est accepté
à l'unanimité**

44 Parcs, promenades, cimetière, terrain de foot, plage

45 Ordures ménagères et déchets

46 Réseau d'égouts et d'épuration

47 Cours d'eau, rives et port

- M. Pascal SANDOZ remarque qu'il n'est pas fait mention des caméras au port dans le budget.

- M. Daniel FRIEDLI lui répond qu'il faut tout d'abord voter ce préavis et que l'amortissement interviendra l'année suivante.

- Chapitre 5 Instruction publique et culte

51 Enseignement primaire (enfantine et primaire 1-8)

52 Enseignement secondaire (Harmos 9-10-11)

- M. Roland HAAS, au sujet des frais de transports, remarque qu'un abonnement est payé à chaque enfant.

- M. Daniel FRIEDLI lui répond que c'est bien le cas, presque l'entier des élèves a un abonnement annuel MOBILIS, zone 20.

- M. Roland HAAS demande s'il n'y a pas la possibilité de payer un abonnement avec trajet limité, soit entre Prangins et l'école.

- Mme Violeta SEEMATTER : à une époque, c'était le cas, mais la différence était minime. Les horaires des élèves sont de plus en plus extensibles et autant Nyon que Prangins ont choisi cette solution.

54 Office d'orientation professionnelle

56 Service médical et dentaire

57 Cantine scolaire

58 Temple et culte

- Chapitre 6 Police

61 Service de police

62 Contrôle des habitants et police des étrangers

63 Police sanitaire (inspection des denrées alimentaires, désinfection, etc.)

64 Service des inhumations

65 Défense contre l'incendie

66 Protection civile

- Chapitre 7 Sécurité sociale

71 Service social communal et intercommunal

72 Prévoyance sociale

Charges et produits par nature

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le PRESIDENT prie M. Daniel FRIEDLI, président de la COFIN de lire les conclusions du préavis.
Vote.

**Le préavis no 83/15, tel qu'amendé,
est accepté à l'unanimité**

- M. Daniel FRIEDLI, pour son dernier budget de la législature, désire remercier la Municipalité et en particulier M. le SYNDIC pour les échanges fructueux avec la COFIN et ce soir pour avoir été largement dans le sens de ses demandes.

- M. le SYNDIC, à son tour, remercie l'assemblée d'avoir voté ce budget, certes amendé, qui permettra de mener à bien le nouvel exercice qui sera un peu plus difficile que les précédents. Il remercie également les membres de la COFIN pour leur bon travail au niveau de son rapport.

7/ Election d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

- M. Jacques AUBERSON propose M. Yvan BUCCIOL qui accepte. Aucune autre proposition n'étant faite, M. Yvan BUCCIOL est élu par acclamations des Conseillers.

8/ Annonce des préavis à venir

M. le SYNDIC annonce les préavis suivants, à venir, jusque à la fin du premier semestre 2016 :

- Révision règlement police des constructions (Mme M. BAUD)
- PPA Au Clos (Mme M. BAUD)
- PPA zone mixte Novartis - Entre-deux-chemins (Mme M. BAUD)
- Feux de signalisation de la route cantonale N° 1 (M. C. Perret)
- Adaptation du règlement de la distribution de l'eau (Mme D.-E. CHRISTIN)

- M. le SYNDIC rend l'assemblée attentive au fait que le programme de la séance du 3 mars 2016 sera chargé, car il est impératif que les préavis suivants soient votés ce jour : les 2 préavis concernant les bâtiments de la cantine scolaire et de l'ancienne administration, la révision des statuts du Conseil régional, le DISREN et le règlement communal pour l'utilisation de caméras au port des Abériaux et leur pose.

- M. le PRESIDENT indique que les commissions sont déjà nommées et ont en leur possession les documents pour leur travail.

9/ Propositions individuelles et divers

- Mme Anita RIHS remercie la Municipalité d'avoir, suite à son interpellation du 27 octobre, modifié l'emplacement de la plaque commémorative à l'école des Morettes.

- M. Jacques AUBERSON : question relative au chemin des Murettes. Les travaux ont été exécutés et le revêtement final du giratoire fait. La fermeture provisoire de la route d'accès devait durer 6 mois. Il semble que rien n'ait été fait (comptages ou autre) durant plus d'une année et pose la question de la date prévue pour la fermeture définitive de cet accès, car dans les préavis à venir d'ici fin juin 2016, rien n'a été mentionné.

- M. Cyrille PERRET : des travaux vont être entrepris peut-être encore cette année car il y a un danger, des personnes déplaçant les blocs en plastique qui sont vides. Il est prévu de fermer cet accès avec des matériaux plus adaptés et inamovibles. Les travaux de fermeture définitive seront entrepris au printemps 2016.

- M. Roland HAAS : Dans le dernier PV, il est noté que la Municipalité a décidé de céder ses actions Télédôle au Conseil régional. Il demande si la Municipalité a le droit, sans en référer au Conseil communal, de céder ou de vendre des actifs de la Commune et quelles sont les limites de sa compétence.

- M. le SYNDIC : c'est dans les compétences de la Municipalité, selon le préavis de début de législature sur l'acquisition ou l'aliénation de biens et d'actions de sociétés avec une limite à Fr. 100'000.-. La valeur vénale de ces actions est de Fr. 80'000.- et une valeur de Fr. 1.- est inscrite au bilan. M. le SYNDIC précise encore qu'il en avait avisé le Conseil.

- M. Roland HAAS : dans ce préavis de début de législature, il est mentionné Fr. 100'000.- pour des acquisitions immobilières et des participations à des sociétés commerciales, avec une limite de Fr. 35'000.- seulement pour des achats et non pour des ventes.

- M. le SYNDIC pense que dans ce cas, nous ne sommes pas dans le cadre d'une acquisition de biens commerciaux ou d'actions, mais dans le cadre d'une aliénation, comme prévu dans ce préavis de début de législature. Si le Conseil le désire, M. le SYNDIC peut présenter au Conseil un préavis pour vendre 80 actions valant Fr. 1.-.

- M. Roland HAAS ne pense pas que ces actions valent Fr. 1.- et aussi dans le cadre de la Commission de gestion, il va demander quelle est la valeur des actifs de Télédôle, la valeur de ses fonds propres ainsi que la valeur vénale de marché de ces actions.

- M. Rémy COCHET demande de rajouter un « s » à Prangins à l'arrêt de bus à la gare.

- M. Georges SUTER : Question relative à la déchetterie. Tout d'abord félicitations pour la nouvelle déchetterie. Mais certaines suppressions au Curson ne plaisent pas à la population et tout particulièrement la benne à papiers. Une pétition a été lancée signée par plusieurs centaines de citoyens. C'est l'occasion ce soir à la Municipalité d'expliquer pourquoi ces suppressions ont été faites et comment elle compte réagir à cette pétition.

- M. Cyrille PERRET : Les papiers et cartons ont été supprimés au Curson, pour une raison de coût, le compresseur étant au bout et le

prix d'un nouveau étant entre Fr. 40'000.- et Fr. 50'000.-. Il trouve que la nouvelle déchetterie est pratique et que les gens sont relativement contents. Reste le problème des personnes âgées et sans véhicule, un service communal va être mis en place, pour aller chercher les papiers et les cartons chez les aînés.

- M. Rudolf SCHNIDER nous lit un extrait du PV du 1^{er} avril 2014 où M. Daniel FRIEDLI pose la question suivante « j'espère que la modernisation des éco-points sera faite en parallèle avec les autres préavis de la déchetterie ». M. Cyrille PERRET confirme que la Municipalité à l'intention de faire le nécessaire, ainsi que de créer deux éco-points supplémentaires, l'un aux Tuilières et l'autre à côté de la Voirie pour permettre à tous de déposer des déchets moyens et petits. M. SCHNIDER estime qu'il n'est pas normal de ne pas pouvoir déposer l'alu qui est petit, ainsi que le papier. Il fait ensuite une comparaison avec Nyon qui a également une nouvelle déchetterie mais a créé plusieurs nouveaux éco-points, dont un près de l'ancienne pisciculture avec des conteneurs. Il n'y a pas de surveillant et c'est très propre. Il est surpris qu'une telle chose ne puisse se faire à Prangins, car ces conteneurs pourraient être transportés et vidés à la nouvelle déchetterie, sans frais excessifs. M. SCHNIDER espère que la Municipalité va faire un vrai éco-point, surtout que l'on parle beaucoup de la mobilité douce et les personnes âgées ne sont pas les seules à ne pas avoir de véhicule.

- M. Christophe WIDMER estime que pour les déchets méthanisables, il est tout à fait logique d'avoir des lieux de proximité pour les évacuer.

- M. Cyrille PERRET fait remarquer que les déchets méthanisables peuvent être mis au Curson.

- M. Christophe WIDMER lui fait remarquer que ces déchets ne font pas partie de la liste imprimée sur le fascicule de la Commune et sur le panneau de la porte au Curson.

- M. Cyrille PERRET lui répond que la Municipalité a changé d'avis. Il poursuit en parlant de Nyon et du coût de la taxe sur les déchets de chaque habitant ou propriétaire de villa qui s'élève, non pas à Fr. 80.- comme pour Prangins, mais à plusieurs centaines de francs. Il fait également remarquer que nous venons de voter le budget avec l'augmentation des frais de personnel de seulement 0,5 %. La mise en service de plusieurs éco-points a un coût, notamment en frais de personnel. La Ville de Nyon a dû engager 4 personnes, depuis que les éco-points ont été mis en place. Avant l'ouverture de la déchetterie En Messerin, une personne à plein temps s'occupait du Curson, des Fossés et de l'ensemble des poubelles de la Commune. Il ajoute qu'il est d'accord avec cette demande, mais encore faut-il trouver des places pour l'installation de ces éco-points qui ne dérangent pas les voisins car c'est bruyant et il y a de mauvaises odeurs. Notre Jean Jaurès communal (selon ses propres dires) trouve hallucinant et reste tout ébaubi (définition du Robert : ébahi, ahuri) par le fait que depuis 10 jours, tous les habitants vont à pied au Curson, alors que ce n'était pas le cas avant. La Municipalité va prendre en compte la pétition, dans un délai relativement bref mais estime qu'il faut laisser le temps à la population de s'adapter à la nouvelle déchetterie.

- M. Rudolf SCHNIDER rétorque qu'il n'a jamais demandé 4 éco-points mais estime qu'il devrait y en avoir au moins un au milieu du village. Le Conseil communal a voté sur un préavis disant qu'il y aurait des éco-points dans le village et d'un jour à l'autre, des conteneurs enterrés ont été enlevés, sans que nous le sachions, puis d'autres conteneurs de déchets sans que personne n'en soit avisé.

- M. Daniel BUJARD : M. Cyrille PERRET a évoqué un service communal de transport pour les personnes âgées pour se rendre à la déchetterie En Messerin. Qu'en est-il ?

- Réponse de M. Cyrille PERRET : la Commune n'est pas encore un service de transports publics, mais sur demande des personnes âgées et sans véhicule, se chargera de la récupération des papiers et cartons. Il parle également de l'enlèvement des 3 conteneurs enterrés, en raison de la baisse du tonnage des poubelles. Ceux-ci ont été mis En Messerin. Puis, il demande à la population de laisser cette déchetterie fonctionner quelques semaines, et de s'y adapter.

- M. Daniel BUJARD demande si le service communal mis en place sera gratuit. M. Cyrille PERRET lui répond oui.

- M. Blaise CARTIER nous lit l'article paru dans La Côte du 2 avril 2014 qui se termine comme suit : « que les Pranginois se rassurent, la future déchetterie ne remplacera pas les éco-points de Prangins. Deux supplémentaires seront par ailleurs créés ». Il poursuit en disant que Prangins a aujourd'hui le label de cité de l'énergie et il se pose la question des déplacements, tous les 2 à 3 jours, des gens pour se rendre En Messerin pour le papier et les cartons.

- M. Jacques AUBERSON revient sur la problématique des parkings à Prangins, autour de la place. Depuis la reprise de l'Auberge ceux-ci sont pleins tous les soirs et un véhicule est stationné chaque soir, devant le bâtiment communal à cheval entre la place handicapés et les pavés. Le propriétaire du véhicule se permet en outre de déplacer le cône. Cet emplacement n'est pas une place de stationnement et le détenteur du véhicule devrait de ce fait être amendé. Il faudrait que la police patrouille et verbalise ce propriétaire qui occupe une place réservée aux handicapés.

- Mme Violeta SEEMATTER : il ne s'agit pas d'un passe-droit et la police est au courant. Il y a peu de patrouilles le soir à Prangins, la police devant se consacrer davantage à la Ville de Nyon, mais Mme V. SEEMATTER donnera mission à la police de venir plus le soir à Prangins.

- M. Pascal SANDOZ revient sur la déchetterie et estime que les horaires d'ouverture sont un peu loufoques

- M. Cyrille PERRET : autre réclamation seulement après 10 jours d'ouverture. Il faudrait donc que la déchetterie soit ouverte 24h sur 24. Pour mettre en place les horaires, 3 mois de travail ont été nécessaires et 2 Municipalités ont dû se mettre d'accord. Il propose que si dans 6 mois, les horaires de cette déchetterie ne correspondent pas aux attentes de la population, les 2 Municipalités aviseront.

- M. le SYNDIC : pour compléter les propos de M. Cyrille PERRET, il informe que la Municipalité a bien reçu la pétition signée par

plusieurs centaines de personnes. Un accusé de réception a été adressé à la personne responsable de cette pétition qui a été avisée que la Municipalité allait prendre en compte ces revendications, les traiter, les analyser et trouver un certain nombre de solutions en particulier pour le papier et ceci dans les meilleurs délais. Une communication sera faite à la population.

M. le SYNDIC nous rappelle également que la gestion des déchets, de par la loi, en termes de coûts, ne peut pas être couverte par les impôts. Ces charges doivent être couvertes par les taxes (taxe au sac et taxe forfaitaire).

M. le SYNDIC nous fait également savoir que la Commune de Duillier, suite à l'ouverture de la déchetterie intercommunale a fermé son point « I ». Prangins en a maintenu deux. Dans le plan d'investissements de la Commune figure un crédit de Fr. 200'000.- pour la création d'autres éco-points qui vont se faire et des solutions seront trouvées.

- M. Yvan BUCCIOL a quelques questions pour la Municipalité, mais en raison de l'absence de Mme Martine BAUD les lui transmettra par écrit. Il nous en fait la rapide lecture suivante :

« Toutes les planifications en vue d'un développement urbain de notre commune sont antérieures à l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Je me pose ainsi la question de l'impact de la révision de la LAT sur ces planifications. Une étude ou un rapport auraient-ils été rédigés sur ce sujet ? Je souhaite, entre autres problèmes concrets, mettre en évidence quelques points :

L'article 8a, al. 1, let. a, LAT révisée, appuyé par les directives de la Confédération quant à la planification directrice, demande expressément que les classements en zones à bâtir ne peuvent désormais plus se faire qu'à l'intérieur du territoire d'urbanisation (exception faite de « petits regroupements » et de cas particuliers).

Cette exigence sera une contrainte obligatoire de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal. Elle s'appliquera par conséquent à toutes les planifications inférieures qui en découlent, dont notamment le schéma directeur de la région yonnaise et le Plan directeur communal.

Les récentes directives du canton (octobre 2015) sur le redimensionnement de la zone à bâtir mettent en évidence que même les communes dites « de centre, ou pôle de développement stratégique » devront limiter leur développement, et par conséquent réfléchir à délimiter différemment leur zone à bâtir.

Sur ce sujet, il pose 4 questions à la Municipalité :

- Quelles sont les conséquences de l'application de cet article de la LAT révisée sur le Périmètre du Site stratégique Prangins-Nyon qui prévoit un développement sur 52 hectares (+ de 2'500 habitants et 1000 emplois) de surcroît sur les terres d'assolement du site de l'Agroscope de Changins-Waedenswil ?

- La Municipalité a-t-elle l'intention de revoir globalement le développement de l'urbanisation à Prangins ? et si oui envisage-t-elle une révision rapide du Plan général d'affectation ?

- Les études tests prévues au Nord de la Route de l'Etraz et qui figurent au plan des investissements avec des dépenses prévues en 2016, ne sont-elles pas dans ces circonstances prématurées ?

- Quelles sont les conséquences sur le projet RDU de l'entrée en vigueur de la LAT et notamment du renforcement de la protection des surfaces d'assolement ? »

- M. Jacques AUBERSON rappelle aux Conseillers qu'il y a des élections communales l'année prochaine. Des listes ont été créées : entente

communale, alternative pranginoise et alliance libérale. Il passe la parole à M. Igor DIAKOFF.

- M. Igor DIAKOFF confirme son souhait de présenter sa candidature à la Municipalité. Il nous fait un petit résumé de ses activités professionnelles : étude de la thématique, travail dans l'informatique et dans le monde bancaire, création de sa propre société domiciliée à Prangins. Etude également de la musique avec fonction de directeur du Chœur Mixte de Prangins. M. Igor DIAKOFF est marié, père de 4 enfants et grand-père depuis bientôt 1 an. Le fait d'avoir son entreprise à Prangins lui permet d'avoir un peu de temps libre à consacrer à la Municipalité.

- M. Georges SUTER demande à la Municipalité, bien que ce ne soit pas dans ses compétences, si le danger de voir la poste de Prangins disparaître est réel (la presse en a parlé récemment). A la poste de Prangins, personne n'est au courant. Qu'en est-il de la Municipalité ?

- M. le SYNDIC : information sortie dans la presse cette semaine. La Municipalité a eu des contacts avec la direction suisse romande de la Poste qui avait souhaité rencontrer le Syndic de Prangins pour parler de l'évolution de ses activités. A ce stade des discussions, aucune décision n'a été prise concernant l'avenir de la poste de Prangins. Il nous informe par contre que la vente des bonbons et autres caramels sera supprimée dans les bureaux de poste dès 2016 dans toute la Suisse. La Poste reconnaît des difficultés et la Municipalité mettra cette problématique à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances pour se positionner à ce sujet.

- M. Claude FAVRE demande quels sont les candidats municipaux sortants se représentant pour la prochaine législature, à part Mme Martine BAUD qui a annoncé son départ.

- M. le SYNDIC confirme que les Municipaux se représentant sont : Mmes D.-Ella CHRISTIN et Violeta SEEMATTER ainsi que lui-même. Ceux ne désirant pas se représenter sont : Mme Martine BAUD et M. Cyrille PERRET.

- M. Roland HAAS a pu lire dans la presse que la société NRTV était en quasi faillite. La Ville de Nyon a décidé de renflouer cette société et cherche actuellement des fonds. Question : la Municipalité de Prangins a-t-elle l'intention de soutenir cette société par une participation soit au capital, soit aux frais d'exploitation ?

- M. le SYNDIC a reçu cette semaine une sollicitation de soutien financier de la part du Président de NRTV. Cette demande sera mise à l'ordre du jour de la dernière séance de l'année de la Municipalité. Une décision sera prise au sein de la Municipalité.

- M. Roland HAAS : s'agira-t-il d'une participation au capital ou aux frais d'exploitation ?

- M. le SYNDIC répond : je ne sais pas.

Plus personne ne demandant la parole, M. le PRESIDENT termine cette séance en rappelant que 2016 sera une année très importante pour la Commune de Prangins, en raison du renouvellement de tout l'exécutif et du législatif. Il remercie toutes les Commissions qui œuvrent, ainsi que les membres des commissions permanentes qui, au vu du nombre de préavis à traiter, sont appelés à participer aux travaux des autres commissions. En effet, M. le PRESIDENT a estimé qu'il était plus simple de renommer les mêmes personnes qui avaient déjà œuvré sur un

projet et étaient de ce fait au courant. Il remercie également tous les Conseillers et les Municipaux pour leur engagement et leur investissement tout au long de l'année et souhaite, ainsi qu'aux familles, de bonnes fêtes de fin d'année et beaucoup de bonheur et de santé pour 2016.

- M. Daniel BUJARD nous présente l'alternative pranginoise qui est un mouvement politique spontané, né le soir de la présentation au public du système proportionnel de vote. Son idée était de se différencier des programmes présentés par l'entente communale et l'alliance libérale. C'était un appel à la création d'une force alternative de tendance rose-verte afin d'assurer la diversité au sein du Conseil communal. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Alice DURGNAT qui l'accompagne depuis le début de cette aventure. Un soutien immédiat des sections vertes et roses de la Côte s'est manifesté et a été très bien relayé par les différents médias de la région. A ce jour, 4 autres membres les ont rejoint qui se présenteront certainement au Conseil communal. Quant à son avenir politique dans le cadre de son mandat, il précise qu'à ce jour, il n'a pris aucune décision. L'alternative pranginoise reprend les valeurs fondamentales de la gauche, à savoir soutenir la solidarité entre les classes et les générations, l'égalité des chances, l'accès à tous au logement, à la formation, aux soins, aux transports, aux loisirs, à la culture, un service public de qualité respectueux de l'environnement. Le programme politique sera dévoilé lors d'une prochaine conférence de presse.

- M. le SYNDIC s'associe avec ses collègues municipaux aux vœux du PRESIDENT pour ces fêtes de fin d'année, malgré un environnement ne s'y prêtant guère. Une rétrospective et un bilan de fin de législature se fera fin juin 2016, et pourrait éventuellement être présenté au public. Autre idée : faire une édition spéciale de Prangins Info pour retracer ce qui a été fait au cours de ces dernières années. L'année 2015 a été relativement dense, comme c'est le cas lors d'une dernière année d'une législature, soit l'aboutissement de projets, de nombreuses séances avec les associations intercommunales, l'élaboration de plans de quartier qui sont des gros dossiers compliqués. Il remercie également le PRESIDENT du Conseil pour la bonne collaboration au cours de ces six derniers mois. Après avoir réitéré ses vœux pour 2016, M. le SYNDIC invite l'ensemble du Conseil communal à un apéritif, en guise de clôture de l'année 2015.

10/ Contre-appel

La présence est de 45 membres. La séance est levée à 22h55.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Robert Bernet

Anita Rihs